



**Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 3 octobre 2023 au local 132.**

**Sont présents :**

**MEMBRES DU CONSEIL**

**Parents**

Mélanie Tardif  
Fanny Mayer (représentante au comité des parents)  
Line Turner  
Julie Lafrance  
Ahmed Yahiouche  
David Richard

**Substituts parents**

Valérie Trudel  
Annie Blouin  
Émilie Lechasseur  
Tania Mac Eachern

**Personnel**

Carl Geoffroy (enseignant)  
Patrick Léveillé(enseignant)  
Isabelle Cossette (enseignante)  
Yves Thibault (enseignant)  
Vacant (professionnel)  
Annick Martin (soutien)

**Personnel substitut**

**Élèves**

**NON-MEMBRES DU CONSEIL**

**Équipe de direction**

Robert Jacob (direction d'établissement)  
Caroline Rondeau, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)  
Nancy Lachance (direction adjointe, 2<sup>e</sup> cycle)  
Pierre-Olivier Demers Giroux (direction adjointe, 1<sup>er</sup> cycle)  
Mélanie Beausoleil (gestionnaire administrative)

**Secrétaire**

Karine Savard

**Invités**

**Personnes du public**

La séance est ouverte à 18 h 03

La direction fait un préambule afin d'expliquer le fonctionnement des séances aux nouveaux membres. Un tour de table est effectué afin que tous se présentent.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Isabelle Cossette et secondé par Yves Thibault d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

Deux sujets sont ajoutés au point 11.7 :

- Règle sur le traitement des plaintes
- Demande de commandites (dons)

## **2. Lecture et adoption du procès-verbal du 30 mai 2023**

Considérant que les membres ont reçu le procès-verbal par courriel avant la séance, il est demandé si celui-ci convient à tous les membres. Une question est posée en lien avec l'avancement du projet éducatif. Il est répondu que le sujet serait abordé lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

Il est proposé par Annick Martin et secondé par Isabelle Cossette d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

### **CEBJ-231003-002**

## **3. Élection de la présidence et de la vice-présidence**

La direction explique qu'un membre parent doit être élu comme président du conseil ainsi qu'un vice-président. Ce membre parent ne peut pas travailler pour le CSS des Samares. Il est demandé si certains ont un intérêt à postuler. Un seul membre parent se propose pour la présidence et un membre se propose pour la vice-présidence.

Sont élus à l'unanimité, Fanny Mayer à la présidence et Ahmed Yahiouche à la vice-présidence.

### **CEBJ-231003-003**

## **4. Question du public**

Pas de public et aucune question par courriel.

## **5. Formation obligatoire des membres**

Les fiches thématiques (disponible sur le site internet du Ministère) ont été remises aux membres. Il est mentionné que la formation se fait en ligne sous forme de capsules et qu'il est obligatoire de suivre cette formation. Un retour sera fait lors de la prochaine séance pour s'assurer de la compréhension des capsules et répondre aux questions.

## **6. Règles de procédure du conseil d'établissement 2023-2024**

Le document est expliqué aux membres brièvement. La direction mentionne qu'il est possible de faire les séances en mode virtuel. Il est demandé aux membres quel mode est préférable. Des échanges ont lieu entre les membres sur les avantages et désavantages du mode présentiel et virtuel. Le mode hybride a aussi été abordé, mais peut-être plus difficile à mettre en place.

Il est convenu à l'unanimité que les séances seront en présentiel, mais qu'au besoin, le mode virtuel pourrait être envisagé.

Considérant qu'aucune question n'est posée sur le document des règles de procédure du conseil d'établissement, il est proposé par Line Turner et secondé par David Richard d'adopter le document tel que présenté.

### **CEBJ-231003-004**

## **7. Séance virtuelle du CÉ possible**

Le point a été traité au point précédent.

## **8. Point(s) de la présidence**

Aucun point

## **9. Point(s) du représentant au comité de parents**

La représentante n'a pas pu assister au comité à la dernière rencontre. Le dépôt du PEVR a eu lieu lors de cette rencontre. Les discussions auront lieu lors de la prochaine rencontre et les informations seront communiquées aux membres lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

## **10. Point(s) des représentants des élèves**

Pas de point

## **11. Attribution du conseil**

### **11.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement 2023-2024**

Considérant qu'un document avec les dates proposées a été transmis par courriel avant la séance, il est demandé si ces dates conviennent à tous les membres.

Il est proposé par David Richard et secondé par Annick Martin d'adopter le calendrier des séances du conseil d'établissement tel que présenté.

## **CEBJ-231003-005**

### **11.2. Dénonciation d'intérêt**

Il est expliqué aux membres que si certains d'entre eux ont des intérêts dans une entreprise qui pourrait les mettre en conflit d'intérêt en exerçant leur rôle de membre du conseil d'établissement, le formulaire de dénonciation d'intérêt, transmis par courriel avant la séance, doit être complété. Aucun membre ne se prononce en ce sens.

### **11.3. Activités avec ou sans dérangement, campagne de financement, fond 9**

Le document ayant été transmis avant la séance par courriel, celui-ci est expliqué aux membres. Considérant que le document contient plusieurs activités, il est demandé d'en faire la lecture avant la séance afin d'accélérer le processus. Si des questions demeurent par la suite, elles pourront être posées lors du point des activités, des campagnes de financement et des demandes de dépenses au fonds 9.

Il est demandé pour l'activité #30 comment procède-t-on pour la sélection des élèves. Il est répondu que ce sont les enseignants qui font la sélection en se basant sur le comportement de l'élève et sur son implication académique.

Il est mentionné par un membre, en lien avec les activités d'orientation pour les élèves, que peu d'activités semblent être prévues au CEGEP pour les élèves en secondaire 4. Les activités sont établies en fonction des disponibilités des établissements et de l'offre qui est faite. D'autres activités sont cependant à prévoir pour l'année en cours.

Il est demandé pour l'utilisation du fonds 9 (ligne #34 du document) quelles sont les autres courses mentionnées dans le document. Certaines courses restent à être planifiées et seront présentées au conseil d'établissement pour approbation lors des prochaines séances. Les fonds sont demandés afin de ne pas multiplier les demandes au conseil.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Patrick Léveillé d'approuver les demandes d'activités avec ou sans dérangement et les demandes de dépenses au fonds 9 en bloc.

## **CEBJ-231003-006**

### **11.4. Frais pour cours optionnel**

Considérant que les documents ont été transmis par courriel avant la séance, celui-ci est expliqué aux membres. Ces frais n'ont pas été inclus dans la présentation de l'an passé puisqu'il n'était pas certain que ces options seraient ouvertes (exploration culinaire et arts plastique en secondaire 3) L'ouverture de cours optionnel se base sur le nombre d'inscriptions et sur la disponibilité d'un enseignant qualifié pour enseigner la matière concernée.

Il est proposé par Line Turner et secondé par David Richard d'approuver les frais pour les cours optionnels tel que présenté.

## **CEBJ-231003-007**

### **11.5. Budget CÉ**

Il est mentionné aux membres qu'un budget est disponible pour les besoins des membres du conseil d'établissement. Ces fonds peuvent être utilisés pour du gardiennage, du kilométrage, des frais d'hébergement en lien avec leur fonction et les besoins du conseil d'établissement. Il est mentionné que le conseil peut faire un don aux élèves avec les sommes inutilisées à la fin de l'année. Un point sera à l'ordre du jour en avril à ce sujet. Aucune question n'est posée.

### **11.6. Calendrier scolaire (rappel)**

Les membres sont informés qu'une modification a été faite au calendrier scolaire : la journée pédagogique du 10 octobre 2023 a été déplacée au 8 janvier 2024. Les parents ont été informés par courriel. L'agenda ayant été imprimé avant le changement, la modification ne s'y trouve pas.

### **11.7. Varia (Règles sur le traitement des plaintes)**

Le document « Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves » a été transmis aux membres pour consultation à la demande du CSS des Samares. Aucun membre n'émet de commentaire.

Une demande de don est également présentée aux membres afin qu'elle soit approuvée par le conseil d'établissement.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Annick Martin d'approuver la demande de don.

**CEBJ-231003-007**

**12. Date de la prochaine séance**

La date de la prochaine séance est fixée au 14 novembre 2023 à 18h.

**13. Clôture de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Isabelle Cossette de lever la séance à 18 h 50.

**CEBJ-231003-006**

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour du 3 octobre 2023 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Fanny Mayer  
Présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances



## Conseil d'établissement 2023-2024

SEANCE REGULIERE DU 3 OCTOBRE 2023 A  
18 H AU LOCAL 132 DE L'ECOLE

### ORDRE DU JOUR

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption	5 min	M. Jacob
2- Lecture et adoption du procès-verbal du 30 mai 2023	Adoption	5 min	M. Jacob
3- Élection de la présidence et de la vice-présidence	Vote	10 min	M. Jacob
4- Question(s) du public	Information	5 min	M. Jacob max
5- Formation obligatoire des membres	Information	2 min	M. Jacob
6- Règles de procédure du conseil d'établissement 2023-2024	Adoption	5 min	M. Jacob
7- Séance virtuelle du CÉ possible	Information	5 min	M. Jacob
8- Point(s) de la présidence	Information		Présidence
9- Point(s) du représentant au comité de parents	Information	5 min	Mme Mayer
10- Point(s) des représentants des élèves	Information	5 min	
11- Attributions du conseil			
11.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement 2023-2024	Adoption	2 min	M. Jacob
11.2 Dénonciation d'intérêt	Information	2 min	M. Jacob
11.3- Activités avec ou sans dérangement, campagne de financement et utilisation du fond 9	Approbation	10 min	M. Jacob
11.4 Frais pour cours optionnel	Approbation	5 min	Mme Beausoleil
11.5 Budget CÉ	Information	5 min	M. Jacob
11.6 Calendrier scolaire (rappel)	Information	2 min	M. Jacob
11.7- Varia (Règles sur le traitement des plaintes)	Information		
12- Date de la prochaine séance	14 novembre 2023	1 min	M. Jacob
13- Clôture de la séance	Adoption		M. Jacob

*Robert Jacob jr*

**Directeur de l'école**